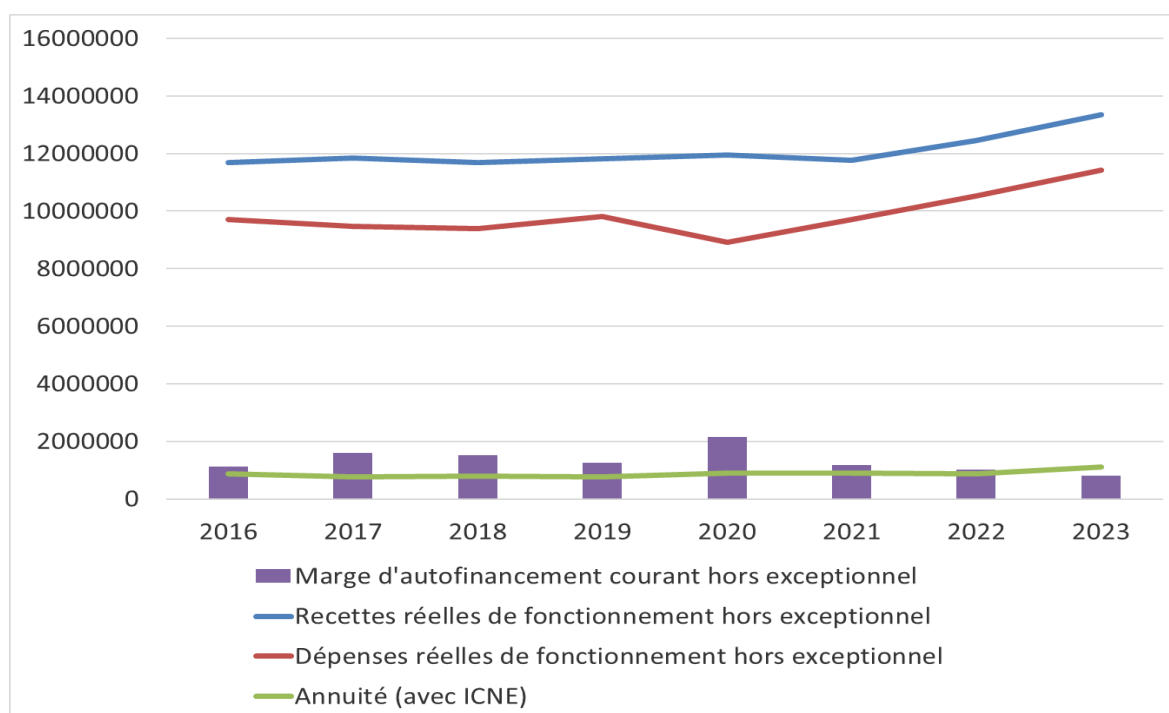


PRESENTATION SIMPLIFIEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

L'exercice 2023 a dégagé **un excédent de 2 571 483.90 €** qui se décompose ainsi :

- un excédent de fonctionnement de **4 959 225.01 €**, montant qui fera l'objet d'une affectation
- un solde d'exécution de la section d'investissement de **- 745 123.29 €**
- un solde des restes à réaliser de **- 1 642 617.82 €**

Cette année a été marquée à nouveau par l'inflation et une nouvelle revalorisation du point d'indice, non compensées totalement par la hausse des recettes. La commune voit donc sa marge d'autofinancement diminuer de 27% soit -295 741€.



Les recettes de fonctionnement hors exceptionnel ont progressé de 7.2% grâce à la revalorisation des bases, l'augmentation des tarifs et des recettes exceptionnelles (taxes additionnelles droits de mutation/ taxes électricité). Mais, dans le même temps, les dépenses augmentaient de 8.6%.

Si l'on détaille,

- Les charges de personnel ont augmenté d'environ 3% (+168 266 €) du fait notamment de la revalorisation du point d'indice.
- Les charges à caractère général ont augmenté de 11% (+286 929 €) du fait de la forte augmentation du coût du gaz, du coût des assurances, de la hausse des prix de l'alimentaire et d'un budget festivités plus important (retour des Vœux du Maire en 2023, anniversaire du Festival Notre Dame du Cénacle et 1^{ère} Course caisses à savon).
- Les charges de gestion courante ont augmenté de 23% (+450 457 €) du fait d'une forte augmentation de la dotation au CCAS (1 400 000 € en 2023 contre 1 000 000 € en 2022) et de l'informatique en nuage.
- Atténuation de produits (prélèvement loi SRU) : - 5 603 € grâce aux dépenses déductibles.
- Les charges exceptionnelles : + 5 819 €.

L'annuité progresse de 26.4% à la suite de la réalisation des emprunts 2020 et 2021 qui étaient mobilisables dans un délai de 3 ans (déblocage en 2022 et en 2023-Placements dans l'attente de leur utilisation effective). Il faut noter que ces prêts ont bénéficié d'un taux d'intérêt très bas (0.85 % et 0.80%) dans un contexte de hausse généralisé des taux.

Depuis 2010 et jusqu'en 2022, nous avons toujours maintenu une marge d'autofinancement courant supérieure à un million d'euros malgré notre choix de ne pas augmenter les taux fiscaux et une importante ponction sur les dotations de l'Etat subie jusqu'en 2017. Mais les conséquences de l'inflation ont impacté fortement en 2023 notre niveau d'autofinancement.

Malgré tout, nous avons maintenu un bon rythme d'investissement : 5 523 929.80 € de dépenses d'équipement, hors restes à réaliser en 2023.

L'analyse des différents chapitres et opérations fait apparaître **un respect des autorisations.**

Pour la section de fonctionnement, **l'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 11 609 509.07 €** avec un taux de réalisation de **99%**.

Les recettes réelles de fonctionnement hors reprise du résultat antérieur et cession s'élèvent à **13 212 716.71 €** avec un taux de réalisation de **102%**.

En ce qui concerne la section d'investissement, les recettes réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser et les cessions) s'élèvent à **6 555 589,02 €** avec un taux d'exécution de **99%**.

Les dépenses réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser et les travaux en régie) se montent à **9 980 455,19 €** avec un taux d'exécution de **83%**.

Parmi ces investissements, le montant des équipements représente 8 884 506 €.

Ce montant a été financé pour 9% par autofinancement, 18% par l'utilisation du fonds de roulement, 6 % par la cession d'actifs, 6% par la TAM et le FCTVA, 31% par subvention, 4% par le remboursement de la communauté urbaine et à 26% par emprunt.

Investissements 2023 (y compris restes à réaliser, travaux en régie)	8 884 506 €	100%
---	--------------------	-------------

Financement		
Ressources propres internes		
Autofinancement de l'exercice	784 583 €	9 %
Utilisation Fonds de roulement	1 578 884 €	18 %
Cession actifs	520 550 €	6 %
Ressources propres externes (TAM/FCTVA)	582 250 €	6 %
Autres ressources externes		
Subventions	2 724 874 €	31 %
Remboursement PMM	343 365 €	4 %
Emprunt	2 350 000 €	26 %
Total	€	100.00 %

L'encours de la dette au 31/12, 8 400 488 € correspond à 712 € par habitant (base 2023: 11 805 hab).

A titre de comparaison, en 2022 (Moyennes issues des Comptes administratifs 2022 - Communes de 10 000 à 20 000 habitants), pour la même catégorie démographique, l'encours par habitant était de 816 € pour la France.